

Informations
Formations secourisme
PSC1-RIFA - ANTEOR - Recyclage
Saison 2017 - 2018

Les trois formations

En matière de formation au secourisme, la CTD du Codep 94 propose 3 formations :

1. PSC1-RIFA

Cette formation permet d'obtenir le certificat Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ainsi que les modules du RIFA communs aux commissions de la FFESSM (modules 4, 5, 6 et 7).

ATTENTION : cette formation ne donne pas le RIFAx d'une commission. Les 3 modules restants sont à passer par ailleurs pour valider le RIFAx souhaité.

Pour se présenter à cette formation, il faut :

- Avoir une licence en cours de validité dans un Club affilié au Codep 94,
- Etre âgé de 16 ans minimum.

Cette formation dure une journée (de 9h00 à 18h00).

2 sessions sont proposées :

- Samedi 27 janvier (10 places maximum)
- Samedi 7 avril (15 places maximum)

Le prix (70 €) comprend les consommables de formation et le repas du midi.

2. ANTEOR

Outre apprendre ce que signifie cet acronyme mystérieux, cette formation permet d'obtenir l'ANTEOR qui permet d'enseigner l'oxygénothérapie pour nos activités subaquatiques.

ATTENTION : il n'est pas nécessaire d'avoir le RIFAP pour passer l'ANTEOR et l'ANTEOR ne donne pas le RIFAP.

Pour se présenter à cette formation, il faut :

- Avoir une licence en cours de validité dans un Club affilié au Codep 94,
- Etre au minimum Initiateur (quel que soit la commission),
- Etre titulaire du PSC1.

Cette formation dure une demi-journée (de 9h00 à 13h00).

2 sessions sont proposées :

- Dimanche 28 janvier (10 places maximum)
- Dimanche 8 avril (15 places maximum)

Le prix (30 €) comprend les consommables de formation et la carte ANTEOR.

3. Recyclage

Cette formation permet de revoir l'ensemble de la formation PSC1 et l'oxygénothérapie

Pour se présenter à cette formation, il faut :

- Avoir une licence en cours de validité dans un Club affilié au Codep 94,
- Etre titulaire du PSC1, d'un RIFAx ou de l'ANTEOR.

Cette formation dure une demi-journée (de 14h00 à 18h00).

2 sessions sont proposées :

- Dimanche 28 janvier (10 places maximum)
- Dimanche 8 avril (15 places maximum)

Le prix (30 €) comprend les consommables de formation.

L'inscription et le paiement

Les inscriptions se font en 2 étapes :

1. **Saisie** des informations du participant en ligne.
2. Validation de l'inscription par **envoi du paiement**.

Le paiement se fait par chèque (personnel ou de Club) à l'ordre du « Comité Départemental 94 – FFESSM » et est à envoyer à :

Jean-François KERVINIO – 3, rue Virginie – 94000 CRETEIL

Merci de mettre au dos du chèque la mention de la formation et le(s) nom(s) du(es) stagiaire(s) concerné(s).

Une attestation de paiement sera fourni aux stagiaires après les stages.

CNIL

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la seule organisation de cet examen. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernant.

Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez envoyer un courriel à technique.codep94@gmail.com.